

DÉTAILS CONCERNANT LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION DES COUCHES LAVABLES | VILLE DE LA TUQUE

1. Sur présentation d'une facture et/ou d'une preuve d'achat, une subvention maximale de 50 % du coût d'achat avant taxes sera remise au parent qui en fait la demande.
2. Pour être admis au programme, le coût minimal de la dépense doit être de 150\$ avant taxes.
3. Le montant maximum de la subvention ne peut pas excéder 125\$ (sur présentation d'une facture papier de 250\$ ou plus avant taxes).
4. Pour être admissible au programme, le remboursement doit être effectué dans la même année financière que l'achat. Par définition, l'année financière débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
5. Les couches lavables usagées sont admissibles au programme sous présentation d'une facture papier d'achat. Les citoyens peuvent utiliser le formulaire de remboursement disponible à La Ressource Parent-Ailes.
6. Les accessoires tels les inserts et les tissus pour la fabrication de couche lavables ne sont pas admissibles au programme.
7. Nous pouvons décliner la demande de subvention si les preuves fournies ne sont pas adéquates ou présentes un doute raisonnable.
8. Chaque famille est admissible au programme qu'une seule fois par 2 ans.
9. Pour les familles ayant des bébés âgés de moins de 12 mois et résidant sur le territoire de Ville de La Tuque.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les couches lavables sont économiques, écologiques, douces et très confortables. Elles permettent à la peau de bébé de mieux respirer et l'érythème fessier en est de beaucoup diminué. Pour rendre un enfant propre, plus de 5 000 couches jetables sont nécessaires alors que 30 couches lavables suffiront. Un ensemble de couches lavables représentent un investissement de 450\$ à 800\$ et peut être utilisé pour plus d'un enfant. Les couches jetables, quant à elles, coûtent entre 1 500\$ et 2 000\$ et ne sont pas réutilisables.

La couche lavable peut être utilisée environ 250 fois avant de devenir un chiffon puis finalement être jetée aux ordures, où elle prendra six mois à se biodégrader. La couche jetable elle, met de 300 à 500 ans à se décomposer.

